

L'INTERMÉDIAIRE

Le journal de l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux

VOLUME 20, NUMÉRO 3 • DÉCEMBRE 2011



La formation associative **assemblée générale annuelle 2011** à lire en page 4

DÉLÉGUÉ
D

ACTUALITÉS

PAIEMENT DE LA RÉTROACTIVITÉ SALARIALE suite au règlement du dossier d'équité salariale



VALÉRIE SYLVESTRE, AVOCATE
Conseillère en ressources humaines

Malgré les délais déterminés par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour le paiement de la rétroactivité salariale suite au règlement du dossier d'équité salariale, il appert, au moment d'écrire ces lignes, que ce ne sont pas tous les établissements qui ont versé la rétroactivité salariale aux cadres et retraités ayant droit à un correctif.

(suite en page 2)

MOT DU PRÉSIDENT

UNE ANNÉE MARQUANTE



FRANÇOIS JEAN
Président-directeur général

L'année 2011 tire à sa fin. Elle aura été particulièrement marquante pour les gestionnaires de notre Réseau dans quatre dossiers majeurs pour lesquels votre Association, l'AGESSS, a joué un rôle important.

D'abord celui de l'**avenir de notre régime de retraite, le RRPE**. Après plus d'un an de discussions avec le Secrétariat du Conseil du trésor, ce dossier s'est conclu par une entente de principe satisfaisante qui rencontre les trois objectifs que nous poursuivions au sein du RACAR, soit : la pérennité du RRPE, un taux de cotisation raisonnable et le maintien du caractère distinctif du RRPE. Dans cette édition du journal L'Intermédiaire, Me Valérie Pepin vous informe d'ailleurs des détails relatifs à ce dossier, dont le nouveau taux de cotisation au RRPE, qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2012.

Aussi, la relance par le MSSS des **travaux de modernisation du système de classification et de rémunération** du personnel d'encadrement à l'automne

2011 que nous espérons avoir complétés à la fin de 2012.

Ensuite le dossier du **maintien de l'équité salariale**. L'Association a mené, depuis un an, des travaux importants afin de faire reconnaître les changements survenus dans certaines catégories d'emploi existantes au 21 novembre 2001 et d'évaluer des catégories d'emploi qui n'existaient pas au 21 novembre 2001 en vue de l'affichage qui sera effectué par le Secrétariat du Conseil du trésor avant le 31 décembre 2011.

Enfin, les représentations soutenues effectuées par l'AGESSS depuis l'été 2011 auprès du MSSS et de l'AQESSS afin que les établissements s'acquittent de leur obligation de **verser les correctifs**

salariaux obtenus en vertu de la loi de l'équité salariale par quelque 3747 cadres intermédiaires.

Au sujet de ces deux derniers dossiers justement, vous trouverez, dans cette édition du journal *L'Intermédiaire*, un article signé par M^e Valérie Sylvestre, conseillère en ressources humaines à l'AGESSS, traitant des mesures mises en place pour les établissements qui n'ont pas encore versés la rétroactivité salariale aux gestionnaires et retraités qui y ont droit. Un second article, de cette même auteure, vous informe également sur le maintien de l'équité salariale.

(suite en page 2)

SOMMAIRE

MOT DU PRÉSIDENT 1

ACTUALITÉS

- Paiement de la rétroactivité salariale suite au règlement du dossier d'équité salariale..... 1
- Taux de cotisation au RRPE au 1^{er} janvier 2012 3
- Le maintien de l'équité salariale 3

ESPACE RETRAITE

- La première charte des droits et libertés des aînés..... 6
- Ma retraite, une belle aventure humaine..... 6

CAHIER FORMATION ASSOCIATIVE / ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2011

- Thème : La relève ! Pour l'avenir de l'AGESSS et du réseau 4

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

- Programme national de relève des cadres supérieurs : La démarche d'évaluation de potentiel des candidats va à bon train !..... 7

CAPSULES D'INFO

- Mise à jour des guides au soutien des exécutifs locaux : un outil indispensable!..... 2

L'INTERMÉDIAIRE

ÉDITEUR
L'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux
601, rue Adoncour, bureau 101, Longueuil (Québec)
J4G 2M6 • Téléphone : 450 651-6000
Sans frais : 1 800 361-6526 • Courriel : agecss@agecss.qc.ca
www.agecss.qc.ca
Numéro de convention : 40051072

PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL
François Jean

COORDINATION
Hélène St-Pierre

GRAPHISME ET ÉDITION ÉLECTRONIQUE
Triomphe communication marketing

PHOTOGRAPHIE
Normand Huberdeau

IMPRESSION
J.B. Deschamps inc.

Les textes publiés n'engagent que la responsabilité exclusive de leurs auteurs et ne peuvent ainsi être assimilés à la position de l'AGESSS. Toute reproduction intégrale ou partielle peut être autorisée à la condition d'obtenir l'accord écrit de l'AGESSS.



Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux

601, RUE ADONCOUR, BUREAU 101
LONGUEUIL (QUÉBEC) J4G 2M6

TÉLÉPHONE : 450 651-6000
SANS FRAIS : 1 800 361-6526
TÉLÉCOPIEUR : 450 651-9750

www.agecss.qc.ca

ACTUALITÉS

PAIEMENT DE LA RÉTROACTIVITÉ SALARIALE suite au règlement du dossier d'équité salariale (SUITE)

À cet effet, nous vous rappelons qu'une première date butoir avait été déterminée par le MSSS pour les paiements, soit le 30 septembre 2011, laquelle a par la suite été repoussée au 23 octobre 2011, suite à une demande de l'Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux (AQESSS).

Or, malgré ce délai supplémentaire accordé, plusieurs établissements n'ont pas respecté la date du 23 octobre et au moment d'écrire ces lignes, plusieurs cadres sont en attente des versements qui leur sont dus.

Devant cette situation, l'AGESSS a documenté la problématique en faisant parvenir, en date du 11 octobre dernier, un questionnaire à l'ensemble de nos présidents locaux, personnes ressources et membres retraités, afin d'obtenir un portrait de la situation et d'en informer le MSSS et l'AQESSS. Nous avons également effectué des représentations auprès du MSSS et de l'AQESSS afin que des mesures soient prises pour accélérer le traitement des dossiers par les établissements et permettre des paiements rapides.

Suite à nos représentations, le MSSS a transmis, en date du 9 novembre dernier un communiqué aux établissements les informant qu'à compter du 23 octobre, les intérêts encourus seront à la charge des établissements qui n'auront pas encore effectué le versement. Le communiqué peut être consulté sur notre site Internet à l'adresse www.agecss.qc.ca.

Afin de dénoncer la situation, l'AGESSS a déposé auprès de la Commission de l'équité salariale, une plainte contestant le non-paiement par l'employeur. Évidemment, nous vous informerons des développements dans ce dossier.

Également, dans l'éventualité où certains cadres ou membres retraités n'auraient toujours pas reçu le (les) paiement(s) rétroactif(s) au(x)quel(s) ils ont droit et que le(s) employeur(s) concerné(s) n'aurai(en)t confirmé(s) aucune date de paiement, l'AGESSS recommande de déposer un avis de mécontentement auprès du (des) employeur(s) concerné(s). Pour ce faire, nous suggérons d'utiliser le modèle d'avis de mécontentement que les cadres devraient avoir reçu par courriel, par le biais des membres de leur exécutif de section. Dans l'éventualité où certains cadres ou membres retraités n'auraient pas reçu le modèle d'avis de mécontentement, vous pouvez en obtenir une version électronique en communiquant avec nous par courriel à l'adresse : equite@agecss.qc.ca.

N'hésitez pas à communiquer avec nous pour toute information supplémentaire.

MOT DU PRÉSIDENT

UNE ANNÉE MARQUANTE (SUITE)

Par ailleurs, monsieur Ahmed Benhadji, Ph. D., coordonnateur, et madame Manon Lavoie, secrétaire, tous deux du Service de formation et de développement des compétences en gestion, ont fait un compte rendu de notre formation associative / assemblée générale annuelle 2011, qui s'est déroulée à l'Hôtel Château-Bromont le 28 octobre dernier. Vous pourrez également voir quelques photos souvenirs prises lors de cet événement.

La rubrique *Espace retraite* traite, sous la plume de M^e Valérie Pepin, de la première charte des droits et libertés des aînés. Aussi, une membre retraitée, madame Raymonde Arsenault, nous parle de son expérience de gestionnaire et de retraitée, de même que de sa longue expérience d'aide humanitaire.

Enfin, je ne saurais passer sous silence la période des Fêtes, qui est à nos portes. Les membres du conseil d'administration de même que l'équipe de la permanence de votre Association se joignent à moi pour vous offrir, à vous et vos familles, nos meilleurs vœux de santé et de bonheur pour l'année à venir.

Bonne lecture!

François Jean
Président-directeur général

CAPSULE D'INFO

Mise à jour des guides au soutien des exécutifs locaux : UN OUTIL INDISPENSABLE!

1. Tout ce qu'un exécutif de section locale devrait savoir;
2. Les politiques types de gestion.

Le SAP vous propose aujourd'hui une formule améliorée desdits guides. Tout d'abord, afin d'optimiser l'utilisation et le repérage de l'information concernant vos conditions de travail, nous vous proposons un cartable regroupant les 2 guides.

De plus, nous avons effectué une mise à jour de l'information. À titre d'exemple, vous trouverez une nouvelle section au guide « Tout ce qu'un exécutif de section locale devrait savoir » concernant l'historique associatif, des conseils en matière de négociation, etc. Pour ce qui est du guide sur les politiques locales de gestion, vous y trouverez notamment une nouvelle politique portant sur les modalités de récupération du salaire versé en trop.

Veillez noter que ce cartable est à l'usage exclusif de l'exécutif de section. Ainsi, un exemplaire du cartable est remis sans frais à chaque exécutif de section. Pour tout exemplaire additionnel, des frais de 45 \$ (incluant les taxes et frais de livraison) sont exigibles, lesquels seront prélevés directement de la ristourne à votre section locale.

Advenant que vous n'avez pas pris possession de votre exemplaire lors des activités associatives à Bromont en octobre dernier ou pour obtenir des exemplaires additionnels, nous vous invitons à compléter le formulaire en ligne disponible à l'adresse suivante : www.agecss.qc.ca/documentation/guide.pdf et le faire parvenir à l'attention de madame Carole Roy, technicienne en ressources humaines, par télécopieur au 450 651-9750 ou par courriel à croy@agecss.qc.ca